

## CONTRAT DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING

Le présent contrat de location saisonnière est conclu entre :

M. Marc TUTTINO

demeurant : 1133 Route de Leschaux

La Gonnallaz

73340 Bellecombe-en-Bauges

e-mail : lesdouceursdesbauges@gmail.com

tel : 07 67 12 04 28

web : <https://www.lesdouceursdesbauges.com/>



et

M. (ci-après, dénommé "le Locataire")

demeurant : .....

.....

e-mail : tel :

### Article 1. Objet du contrat

Le présent contrat de location d'un emplacement de camping a pour objet de définir les conditions de la location des lieux identifiés ci-après par le Propriétaire au Locataire pour la durée et aux conditions déterminées aux présentes.

### Article 2. Désignation des lieux loués

Les lieux loués sont situés à :

Pour .. adultes et .. enfants

1133 Route de Leschaux

La Gonnallaz

73340 Bellecombe-en-Bauges

Le descriptif est figuré par le site web.

### Article 3. Durée de la location

La location est conclue du \_\_\_\_ à 16 heures (date d'entrée) au \_\_\_\_ à 10 heures (date de sortie).

Le Locataire ne peut, en aucun cas, se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux loués à l'expiration de la période de location prévue au présent contrat.

### Article 4. Montant de la location

La location est d'un montant de : \_\_\_\_€ toutes charges comprises.

Il comprend l'hébergement sous tente équipée (draps fournis) pour \_ personnes, accès au barbecue et à la cuisine, accès aux sanitaires, ménage

Remarques ou particularités : possibilité d'acheter du charbon de bois

Petit-déjeuner sur réservation (à l'arrivée) : 6€/adulte, 5€/enfant (-18 ans)

Le Locataire s'engage à régler l'acompte de **25 %** du montant total soit \_\_\_\_€ par chèque ou par virement au Propriétaire à la signature du présent Contrat (**voir ci-après conditions Annulation Location**).

Le solde soit \_\_\_€ sera réglé par un des moyens de paiements acceptés notés ci-dessous, au plus tard à la date d'arrivée.

Une caution vous sera demandée à l'arrivée et sera restituée après l'état des lieux de sortie, s'il n'y a pas de dégradations.

Paiements acceptés : espèces, chèque, chèques vacances, bon Kdo Accueil Paysan, virement

#### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR DES SAVOIE 13/09/2020  
LE CHATELARD 00807  
Tel. 0479446006 Fax. 0479548831

Intitulé du compte E.A.R.L. LES DOUCEURS DES BAUGES  
LA GONNALLAZ  
73340 BELLECOMBE EN BAUGES

#### Domiciliation

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
18106	00810	96764328997	90

IBAN FR76 1810 6008 1096 7643 2899 790  
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT AGRIFRPP881

#### 4.1 Taxe de séjour

Une taxe de séjour de 0,22€ par nuitée et par adulte sera ajoutée au montant du loyer..

#### **Article 5. Utilisation des lieux loués**

Les lieux loués sont destinés à l'habitation familiale et doivent être occupés par le Locataire raisonnablement. La sous-location est interdite. En aucun cas les lieux loués ne peuvent être utilisés pour une activité professionnelle, commerciale, artisanale ou autre. Le Locataire s'engage à respecter les lieux loués et à les restituer en l'état.

Pendant toute la durée du séjour, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

Les animaux sont interdits au sein de la structure.

#### **Article 6. Annulation de la location**

En cas d'annulation du présent Contrat de location d'un emplacement de camping avant la date d'entrée, le Locataire s'engage à notifier sa décision au Propriétaire dans les meilleurs délais par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent Contrat sera réputé résilié de plein droit et le Propriétaire pourra disposer des lieux loués :

- au cas où le Locataire ne se présenterait pas 24 heures après le jour prévu de l'entrée et en l'absence de notification de retard d'arrivée ;
- au cas où le Locataire ne réglerait pas le solde du loyer, au plus tard à la date d'entrée.

Le montant total du loyer restera acquis au propriétaire au cas où le Locataire déciderait d'écourter la durée de la location (sauf cas de force majeure).

En cas d'annulation plus de 2 mois avant la date de début de séjour, l'acompte versé sera restitué. Dans le cas contraire, il restera à la possession du Propriétaire sauf si d'autres locataires se présentent.

Toute annulation du présent contrat par le Propriétaire avant la date d'entrée devra être notifiée au Locataire par lettre recommandée avec accusé de réception. Le propriétaire s'engage de la même façon que le Locataire, donc s'il annule il aura les mêmes pénalités que le locataire : versement de l'équivalent de l'acompte en plus du remboursement.

La réservation de la location sera effective, si un exemplaire du présent contrat arrive daté et signé, et si l'acompte de **25%** est envoyé à l'adresse du Propriétaire avant le 21 mai. Dans le cas contraire, le Propriétaire disposera à nouveau de cet accueil pour les dates définies.

Nous soussignés, déclarons être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant sur le présent contrat.

Fait à Bellecombe-en-Bauges le 13/05/21  
en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des parties.

*Faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé"*

Le Propriétaire

Le Locataire

Lu et approuvé



---

## **Conditions générales du contrat de location d'un emplacement de camping**

---

### **Article 1 :**

Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de la location d'un emplacement de camping

### **Article 2 : Durée de séjour**

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

### **Article 3 : La réservation**

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte déterminé par le contrat de location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier, même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

### **Article 4 : Annulation par le locataire**

Toute annulation par le locataire doit être notifiée par courrier ou mail au propriétaire.

a) : Annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte restent acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du séjour si l'annulation intervient moins de 8 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, celui-ci devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) : Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

### **Article 5 : Annulation par le propriétaire**

En cas d'annulation par le propriétaire, celui-ci reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

### **Article 6 : Arrivée**

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

### **Article 7 : Paiement**

Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux

### **Article 8 : Caution**

A l'arrivée du locataire, une caution, servant de dépôt de garantie, dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, la caution est restituée, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, la caution est renvoyée par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

**Article 9 : Usage**

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conformément à la destination des lieux. Un règlement intérieur sera remis à l'arrivée et doit être respecté.

**Article 10 : Nombre de personnes**

Le présent contrat est établi pour un nombre maximal de personnes défini au contrat. Si le nombre de locataire dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du locataire.

**Article 11 : Animaux**

Le présent contrat, étant un contrat générique laisse le choix au Propriétaire d'accepter ou non les animaux. En cas de non respect de cette clause, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

**Article 12 : Dommage**

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

**Article 13 : Charges non incluses**

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire les charges non-incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.